

**2.3.8 SUIVRE LES MEILLEURES PRATIQUES D'EMPLOI EN VIGUEUR DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET FAIRE EN SORTE, DANS TOUTE LA MESURE DU POSSIBLE, D'ASSOCIER LE PERSONNEL À TOUS LES ASPECTS DU FONCTIONNEMENT DU BUREAU DES PASSEPORTS;**

**2.3.9 RÉPONDRE AUX DEMANDES INTERNATIONALES DE RENSEIGNEMENTS SUR LES MOYENS DE DÉLIVRER EFFICACEMENT UN PASSEPORT FIABLE;**

**2.3.10 DONNER L'EXEMPLE POUR PROMOUVOIR L'UTILISATION, À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, DE PASSEPORTS LISIBLES À LA MACHINE ET POUR FAVORISER LES PROGRÈS DANS LE DOMAINE DE LA TECHNOLOGIE DES PASSEPORTS AFIN DE FACILITER ENCORE PLUS LES DÉPLACEMENTS ENTRE LES PAYS ET DE LES RENDRE PLUS SÛRS.**

### **3. ORGANISATION**

#### **SERVICES FOURNIS**

**3.1 LE BUREAU DES PASSEPORTS OFFRE LES SERVICES SUIVANTS :**

**3.1.1 IL DÉLIVRE DES PASSEPORTS AUX CANADIENS ET LEUR FOURNIT DES SERVICES DE PASSEPORTS SUPPLÉMENTAIRES;**

**3.1.2 IL DÉLIVRE DES TITRES DE VOYAGE AUX RÉFUGIÉS ET FOURNIT DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES À CERTAINS RÉSIDENTS NON CANADIENS;**